

Impôt à la source et salaires II – Confirmés

08.30 – 09.00

Accueil avec café et croissants

Matin

- Circulaire n ° 45 et autres dispositions telles que les CDI

Pause

- Cas spéciaux, traitement adéquat. (Activité à temps partiel, entrée ou sortie en cours de mois, personnes payées de façon irrégulière, participations de collaborateurs, etc)

12.00 – 13.00

Repas

Après-midi

- Cas spéciaux, traitement adéquat. (Activité à temps partiel, entrée ou sortie en cours de mois, personnes payées de façon irrégulière, participations de collaborateurs, etc)

Pause

- Cas pratiques divers

16.30

fin du séminaire

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme en cas de nécessité.